



15ème législature

Question N° : 14929	De M. Guillaume Gouffier-Cha (La République en Marche - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > aide aux victimes	Tête d'analyse > Résultats de l'appel à projet dispositifs de prise en charge psycho-traumatisme	Analyse > Résultats de l'appel à projet dispositifs de prise en charge psycho-traumatisme.
Question publiée au JO le : 11/12/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 29/10/2019 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Guillaume Gouffier-Cha interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les résultats de l'appel à projet national pour l'identification de dispositifs de prise en charge globale du psycho traumatisme. Les dix dispositifs retenus au terme de l'appel à projets sur la prise en charge du psycho-traumatisme ont été annoncés lors de l'intervention de la ministre aux dernières assises européennes des associations d'aide aux victimes et de victimes. Or cet appel d'offres a été annoncé le 25 novembre 2017 par le Président de la République, à l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Les attentes des acteurs de la prise en charge des femmes victimes de violence étaient fortes. Aujourd'hui, de nombreuses associations font part de leurs craintes que ces projets de prise en charge du psycho-traumatisme ne concernent que peu les femmes victimes de violences. La question de l'égalité entre les femmes et les hommes est grande cause du quinquennat, l'élimination des violences faites aux femmes la grande cause de cette année 2018. Les chiffres sur ce sujet sont toujours inquiétants. Chaque année, 225 000 femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex partenaire. Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint. 84 000 femmes majeures seraient chaque année victimes de viols ou de tentatives de viol. Sans compter toutes les victimes mineures. Cependant, les structures de prise en charge globale des femmes victimes de violence sont rares sur le territoire, comme a pu le souligner le rapport d'information fait, au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, sur le viol, par les députées Sophie Auconie et Marie-Pierre Rixain. En conséquence, il souhaite avoir le détail des projets des dix sites sélectionnés dans le cadre de cet appel d'offres, et en particulier connaître les patients concernés et les modalités de prise en charge et de soin des victimes.